

# ERGERSHEIM INFO



SEPTEMBRE 2015

N° 338



## **MAIRIE D'ERGERSHEIM**

Place de la Mairie

Tél. : 03.88.38.10.43

Email : [mairie.ergersheim@numericable.fr](mailto:mairie.ergersheim@numericable.fr)

Internet : [www.mairie-ergersheim.fr](http://www.mairie-ergersheim.fr)



### Heures d'ouverture au public :

**MARDI** 8 H 30 à 12 H 00

**JEUDI** 17 H 00 à 19 H 00

**VENREDI** 8 H 30 à 12 H 00

**Une permanence du Maire et des Adjointes est assurée le jeudi soir  
de 18h00 à 19h00 et sur rendez-vous**

## Les numéros utiles d'Ergersheim

Dr. Lausecker : 03 88 38 49 38

Pharmacie : 03 88 49 88 44

## Les numéros d'urgence :

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Service	Numéro à composer	Dans quel cas ?
Numéro d'appel d'urgence européen	<b>112</b>	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.
Le Service d'aide médical urgente (SAMU)	<b>15</b>	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.
Police Secours	<b>17</b>	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.
Sapeurs-pompiers	<b>18</b>	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	<b>114</b>	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2015

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 juin 2015.

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER AU NOM DE LA COMMUNE LE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN AUVENT DANS LA COUR DE RECREATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ERGERSHEIM

**Vu** la délibération du 23 avril 2015 dans laquelle le Conseil municipal décide de procéder à la mise en place d'un préau dans la cour de récréation de l'école maternelle pour une enveloppe globale prévisionnelle de 18 500 € HT ;

**Considérant** que pour la réalisation de ces travaux il est nécessaire de déposer, au préalable, une demande de permis de construire au nom de la commune d'Ergersheim ;

**Considérant** que chaque dépôt de permis de construire communal doit être obligatoirement précédé d'une délibération du Conseil municipal l'y autorisant ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la commune d'Ergersheim, une demande de permis de construire pour la construction d'un auvent dans la cour de récréation de l'école maternelle d'Ergersheim ;
- D'autoriser M. Eric BOEHLER, Adjoint au Maire de la commune d'Ergersheim, à signer l'arrêté de permis de construire au nom de la commune d'Ergersheim.

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE ET M. ZEHNER DANIEL DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN CLUB DE FOOTBALL

M. le Maire soumet au Conseil municipal le projet de convention relatif à la mise à disposition de M. ZEHNER Daniel des locaux du Club House de la salle polyvalente d'ERGERSHEIM, représentant une superficie de 250 m<sup>2</sup> détaillée à l'article 4 de la présente convention, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 24 juillet 2015.

Les locaux mis à disposition serviront de vestiaires pour la pratique du football loisir par M. ZEHNER et les différents joueurs.

Considérant que les locaux du Club House de la salle polyvalente d'ERGERSHEIM sont vacants suite à la suspension des activités du Sporting Club d'ERGERSHEIM, le Maire propose au Conseil municipal de mettre le Club House à disposition de M. ZEHNER Daniel pour pérenniser l'activité de football dans la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention de mise à disposition, ci annexée, du Club House de la salle polyvalente d'ERGERSHEIM à M. ZEHNER Daniel ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention avec M. ZEHNER Daniel.

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION TRIPARTITE ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE, LA COMMUNE ET LE CONSEIL DE FABRIQUE DANS LE CADRE D'UNE COLLECTE DE DONS POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.300-3 et R.300-3,

**VU** le Code du Patrimoine et notamment ses articles L143-1 et suivants,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de sa mission, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement d'un projet de mise en valeur du patrimoine bâti non protégé par l'Etat par le biais de souscription publique,

**CONSIDERANT** que la Fondation du Patrimoine propose de lancer une opération de souscription en partenariat avec la Commune d'ERGERSHEIM et le Conseil de Fabrique d'ERGERSHEIM, dans le cadre du projet de restauration de l'Eglise Saint-Nicolas.

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune d'ERGERSHEIM de participer à la réhabilitation de l'Eglise Saint-Nicolas,

**CONSIDERANT** que les dons perçus par la Fondation du Patrimoine pouvant être effectués par les particuliers ou entreprises donnent lieu à des déductions fiscales,

Sur le rapport de M. Jean HAERINGER, délégué régional Alsace adjoint de la Fondation du Patrimoine et sa proposition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement du projet de restauration de l'Eglise Saint-Nicolas ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de souscription tripartite correspondante entre la Fondation du Patrimoine, la commune et le Conseil de Fabrique ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférant.

---

*Liberté Égalité Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## RÉVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ÉLECTORALES EN 2015

---

### AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et Français qui ont 18 ans et ont été recensés lors de la journée Défense et Citoyenneté sont en revanche inscrits d'office sur les listes électorales de leur commune. Ce n'est que s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office ou s'ils ont déménagé qu'ils doivent faire une démarche volontaire d'inscription auprès de leur mairie dans les conditions de droit commun.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie ou accessible en ligne, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette télé-procédure.

Les inscriptions déposées avant le 31 décembre et retenues par la commission administrative permettent normalement de voter à compter du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

**Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1<sup>er</sup> décembre. Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.**

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

## **PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES**

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune dans le cadre de la procédure exceptionnelle de révision organisée en 2015 à l'occasion des élections régionales, prenant en compte les demandes d'inscription déposées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2015, seront déposés le 10 octobre 2015 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 octobre 2015 inclus. A partir du 21 octobre 2015, aucune réclamation ne sera admise.

Les listes électorales en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2015 seront accessibles en mairie dès le 30 novembre 2015.

Les tableaux de rectifications intégrant les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2015 seront déposés au secrétariat de chaque mairie le 10 janvier 2016. Les recours seront ouverts aux électeurs dans les mêmes conditions du 10 au 20 janvier 2016, aucune réclamation n'étant admise au-delà de cette date.

Les listes entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2016 seront accessibles en mairie dès le 29 février 2016.

## **INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

## **PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION**

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

## **RECENSEMENT MILITAIRE POUR LA 3<sup>ème</sup> PERIODE 2015**

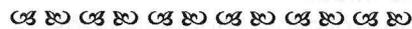
Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2015, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16<sup>e</sup> anniversaire et la fin du 3<sup>e</sup> mois qui suit.

Collecte sélective du papier, carton et des emballages en plastique :

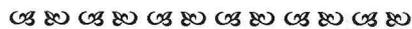
**Le vendredi 11 septembre 2015**

### **Civisme...**

Il est demandé à tous les cavaliers empruntant les rues ou chemins d'exploitation de faire preuve de civisme en ramassant les crottins de leur cheval.



Il est rappelé qu'en application du décret 2015-768 du 29 juin 2015, il est strictement interdit de fumer dans les aires collectives de jeux.



Il est également rappelé que les propriétaires ou locataires principaux sont tenus de désherber et de balayer les trottoirs sur toute la longueur de la propriété. Les déchets sont à évacuer par leur soin.

### **Date à retenir...**



En raison des élections régionales, le Repas de Noël des personnes âgées aura lieu le

**Dimanche 29 novembre 2015  
à partir de 12h00**

à la salle polyvalente d'Ergersheim

(l'invitation sera envoyée fin octobre / début novembre)

### **DON DU SANG**

La prochaine collecte de sang organisée par l'Etablissement Français du Sang de Strasbourg (EFS) aura lieu le

**Mardi 15 septembre 2015 de 17h30 à 20h00  
au complexe sportif de Dachstein**

Une pizza est offerte à tous les donateurs



# BIBLIOTHEQUE



## NOUVEAUTES DE SEPTEMBRE

Livres imprimés en gros caractères

- Nine LAUGT La porte blanche  
Témoignage authentique d'une mort et d'un retour à la vie.
- Wahiba KHIARI Nos silences  
Un roman contre l'oubli. Algérie, 1990, des milliers de jeunes femmes ont été enlevées, torturées... Témoignage sous forme de roman.

## ROMANS

- David FOENKINOS Je vais mieux  
Une inexplicable douleur dans le dos est à l'origine de bien des problèmes.  
Que faire pour aller mieux ? Jusqu'au jour où le personnage a compris...
- Amanda STEHRS Madeleine  
Il est celui qu'elle aime, qu'elle attendait.
- Eric REINHARDT Le système Victoria  
S'il avait renoncé à ce moment précis à faire entrer cette femme dans sa vie, elle serait encore vivante...
- Zoé BARNES Ex appeal  
Ados, Gina et Matt étaient amoureux, mais leurs mères les ont séparés.  
15 ans plus tard, Gina n'a pas abandonné l'espoir de retrouver l'homme de sa vie, mais quelle déception !
- Véronique OVALDE Ce que je sais de Vera Candida  
Sur une île imaginaire, trois générations de femmes ont des filles sans père, jusqu'à Vera Candida, qui fuit cette île pour se forger un autre destin.
- Victor del ARBOL La tristesse du samourai  
Dans un contexte historique, en Espagne, cette histoire démarre en 1941 jusqu'en 1981. Saga familiale avec complots, enlèvements, trahison.

## POLICIER

- Alex KAVA Le collectionneur  
Enquête de Maggie O'Dell, face à un redoutable tueur en série.
- Sang froid  
Magie O'Dell va devoir combattre le mal absolu.

## SOCIETE

- Jean Pierre LE GOFF La barbarie douce  
Modernisation aveugle des entreprises et de l'école  
(petit livre décuplant sur la société) libéralisme à tout va !!!!!

Nous vous rappelons que pour la modique somme de 5 euros pour l'année, vous avez à votre disposition environ 3000 livres à la bibliothèque. Pour les enfants de maternelle et de l'école primaire, c'est GRATUIT et 3 euros jusqu'en 3ème.

**Bonne lecture,  
L'équipe des bénévoles**

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 14h – 16h  
Mercredi : 10h30 – 11h30  
Jeudi : 19h30 – 20h30  
Samedi : 15h – 17h

---

## *LA RENTREE A LA MJC*

### **PROGRAMME DE L'ANNEE 2015/2016**

- Badminton** ..... à partir du 2 septembre  
Mercredi 20h à 22h - grande salle polyvalente  
Renseignement : 06 11 70 64 06
- Bricolo-Malins** ..... en octobre (la date sera communiquée)  
enfants à partir du CP : 1 samedi / mois de 14h à 16h  
salle MJC (derrière la mairie)  
Renseignement : 03 88 38 30 64
- Couture** ..... mercredi de 18h à 20h : salle MJC  
Renseignement : 06 83 35 51 94
- Dentelle aux fuseaux** ..... à partir d'octobre  
2 samedis / mois : salle MJC  
Renseignement : 03 88 38 64 30
- Gymnastique** ..... à partir du 7 septembre  
Adultes : lundi de 20h à 21h15 : grande salle polyvalente  
Renseignement : 03 88 38 30 64
- Modern Jazz** ..... à partir de septembre  
Mercredi : salle polyvalente  
voir affiche ci-après
- Peinture / Modelage** ..... à partir du 1er septembre  
Adultes : mardi de 15h à 19h / salle MJC
- Pétanque**..... lundi 14h et mercredi 19h : parking salle polyvalente  
Renseignement : 03 88 38 64 30
- Cours de cuisine** ..... 30 septembre  
1 mercredi / mois à 19h : salle polyvalente  
+ éventuellement 1 après-midi  
Renseignement : 09 52 82 56 89

**Renseignements supplémentaires et inscriptions sur place**



# **REPRISE DES COURS DE DANSE LE 2 SEPTEMBRE**

## **COURS à la salle polyvalente :**

### **le mercredi :**

**-DEBUTANTES (9-12 ans) : 17h30-19h**

**-ADOS (15-20 ans) : 19h-20h30**

**-ADULTES (+22 ans) : 20h30-22h00**

### **le vendredi :**

**- INITIATIONS (6-8 ans) : 16h-17h15**

**Cotisation : 135 euros / 150 euros (adultes)**

## ECHOS DU 3<sup>ème</sup> AGE

Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances !

Le jeudi 20 août, le Comité s'est réuni pour définir le programme du 4<sup>ème</sup> trimestre que voici :

- 3.09.2015 : rencontre jeux,
- 8.10.2015 : rencontre jeux,
- 12.11.2015 : rencontre jeux,
- 10.12.2015 : rencontre jeux,
- 13.01.2016 : repas de Noël (à confirmer)

Dorénavant les rencontres mensuelles se passeront toujours les deuxièmes jeudis du mois mais vous pouvez venir tous les jeudis à 14h30 à la Résidence des Séniors pour jouer aux cartes ou autre jeux.

### ANNIVERSAIRES DU MOIS

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à :

- ✿ Mme Jeanne OBRECHT, née le 3.09.1931,
- ✿ Mme Annette CORRET, née le 6.09.1948,
- ✿ Mme Mariette STROH, née le 11.09.1924
- ✿ Mme Marie Louise CROMER, née le 20.09.1935,
- ✿ Mme Carmen CHRISTEN, née le 23.09.1925.



### RANDONNEE

Une nouvelle activité se rajoute aux Club du 3<sup>ème</sup> Age.

Vous connaissez tous les bienfaits de la marche ; le Comité a donc décidé de créer un activité "Rando".

Une équipe s'occupera de la préparation des sorties "Randonnée" une fois par mois ou bien tous les 15 jours selon la demande et le nombre de participants.

Les personnes intéressées par la marche, la découverte des paysages et l'histoire sont les bienvenues.

Cette activité débutera en octobre (plus d'informations dans l'Ergersheim-info d'octobre).

A partir de 55 ans, toute personne peut adhérer au Club et participer aux randonnées.

Le Comité

---

## CLUB DE PETANQUE

**Tous les lundis**

de 14h00 à 17h00

**Tous les mercredis**

de 19h00 à 22h30

sur le parking de la salle polyvalente

Renseignements et inscriptions : M. Jean-Michel WEHR au 03.88.38.64.30

A bientôt !





# FOYER CLUB DES JEUNES ERGERSHEIM

## Tennis de table

Le Foyer Club des Jeunes d'Ergersheim a tenu son Assemblée Générale le 26 juin 2015.

Les différentes équipes en compétition ont terminé leurs championnats et ont atteint les objectifs qu'elles s'étaient fixés.

En championnat A.G.R., l'équipe 1 qui évolue en Promotion d'Honneur termine à une honorable 4<sup>ème</sup> place, l'équipe 2 assure son maintien en Division 1 en terminant 6<sup>ème</sup>.

En championnat de Ligue d'Alsace, l'équipe 1 qui évolue en Départementale 3 finit 5<sup>ème</sup> tandis que l'équipe 2 qui joue en Départementale 4 termine 4<sup>ème</sup> de sa poule.

Il est à noter que l'un de nos joueurs finit champion du Bas-Rhin en double, dans la catégorie V3 (+ de 60 ans) ainsi qu'en V4 (+ de 70 ans).

Il gagne ensuite le titre de champion d'Alsace en V4 et termine vice-champion en V3. En finale nationale, il se classe 10<sup>ème</sup> sur 24 équipes engagées. Preuve que le tennis de table peut se pratiquer à tout âge.

Le Foyer Club des Jeunes engagera également une équipe de benjamins pour la saison 2015/2016.

**Les séances d'entraînement reprendront mardi le 1<sup>er</sup> septembre à 18h30 pour les jeunes et à 20h00 pour les adultes.**

**Avis aux amateurs.**

**Pour tout renseignement : 03 88 49 37 22**

**Armand MEYER**

---

## FOOTBALL



Bonne nouvelle pour les amateurs de football, après 4 ans d'inactivité le SC Ergersheim reprend ses fonctions !

Nous sommes fiers et heureux de pouvoir relancer le club. Tous les passionnés sont les bienvenus :

- Joueurs,
- Formateurs,
- Dirigeants,
- Bénévoles,
- Personnes souhaitant adhérer au comité afin de développer et agrandir le club.

Actuellement les entraînements se déroulent le mardi à partir de 19h, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Nous avons également quelques projets :

- Création d'équipes jeunes,
- Création d'une équipe féminine.

Toutes suggestions et idées sont les bienvenues, votre soutien est important pour faire revivre le club.

Nous espérons vous rencontrer bientôt afin d'échanger ensemble nos idées et notre passion pour le football !

**Daniel ZEHNER**



## Association Fleurs et Fruits d'Ernolsheim-sur-Bruche et environs

- 12 et 13 septembre 2015 : exposition fruitière et florale à Ernolsheim
- 15 janvier 2016 à 20h00 : Assemblée Générale dans la petite salle omnisport à Ernolsheim

### Inscription :

M. BENTZ Claude – Tél. : 03 88 96 08 70

Mme WEHR Marianne – Tél. : 03 88 38 64 30 / mail : wehrm.ergersheim@numericable.fr

### Tarifs :

12€ : adhésion à l'association

22€ : adhésion à l'association + abonnement à la revue "Fruits et Abeilles"

*Les cours de taille sont ouverts à tous !*

---

## ASSOCIATION FLEURS ET FRUITS D'ERNOLSHEIM sur BRUCHE et ENVIRONS



# EXPOSITION FRUITIERE

A LA SALLE OMNISPORTS

INAUGURATION Samedi le 12 Septembre 2015 à 18h30

Dimanche le 13 Septembre 2015

De 10 H 00 à 19 H 00

Lundi le 14 Septembre 2015 (pour les écoles)



Avec le soutien du

Crédit  Mutuel

Plaine de la Bruche

DUPPIGHEIM

DUTTLENHEIM

ERNOLSHEIM SUR BRUCHE

*Le partenaire de la vie associative*

# GYMNASTIQUE POUR SENIOR A ERGERSHEIM



## POSTURE ET SANTE

**Ce cours s'adresse en particulier aux personnes de 55 ans et plus désireuses de s'entretenir tant au niveau musculaire (élasticité), qu'au niveau coordination et équilibre.**

L'objectif est de maintenir tonus et souplesse, et de garder de bonnes postures.

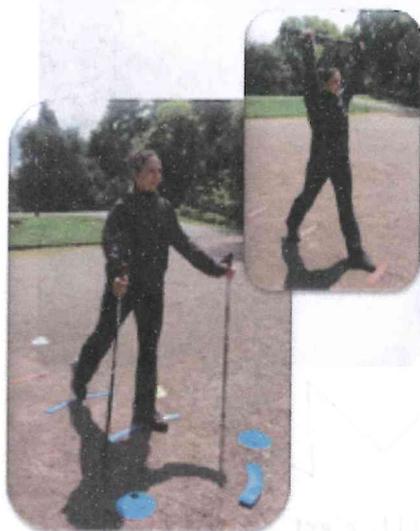
**Tous les lundis (sauf vacances scolaires), de 10h30 à 11h30,  
bonne humeur et convivialité garantie !**

**INSCRIPTIONS :** **Lundi 14 septembre 2015 de 10h30 à 11h30**  
dans la petite salle du centre sportif d'Ergersheim

**INFORMATIONS :** **Marie BOUSSAC 06-61-92-10-72**  
(diplômée de la faculté des sciences du sport de Strasbourg)

**DEBUT DES COURS :** **Lundi 21 septembre 2015 de 10h30 à 11h30**  
au centre sportif d'Ergersheim

# MARCHE NORDIQUE



Lieu du cours :

Ergersheim

Horaires :

A définir

Contact :

Sébastien Niess  
06.99.55.59.85  
Ou la Mairie  
03.88.38.10.43

Enfants : (6 à 9 ans) lundi et jeudi de 17h30 à 18h30  
(10 ans et plus) lundi et jeudi de 18h30 à 19h30  
Adultes : lundi et jeudi de 19h30 à 21h00  
samedi de 10h à 11h30



Reprise des entraînements  
**le 7 septembre 2015**

Au Centre Sportif ATALANTE  
Rue Elisabeth Juneck à  
MOLSHEIM

Pour tout renseignement :

Section Adultes (Fabienne) :  
06.63.52.38.81

Section Enfants (Domenico)  
06.80.65.41.61

« Nul ne peut m'enlever ma force  
puisque je ne m'en sers pas »

Le fondateur de l'Aikido, Morihei UESHIBA

2 ESSAIS GRATUITS

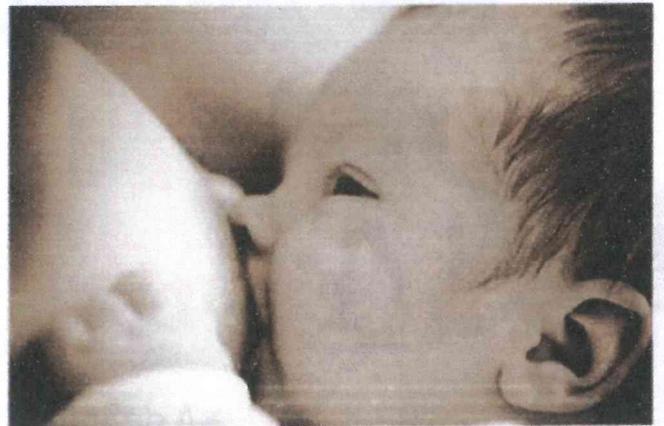


# Soutien et information pour l'allaitement maternel

LLL aux Portes de MoLLLSheim

Allaiter un bébé est simple et naturel, mais les mères ont besoin d'être informées et soutenues pendant qu'elles apprennent à le faire ou lorsqu'elles sont enceintes pour une poursuite heureuse de l'allaitement.

Venez échanger vos expériences personnelles sur les joies et les difficultés de l'allaitement, en présence d'une animatrice de La Leche League. Rendez-vous aux réunions mensuelles un mardi à 9h30 à Ergersheim, les :



- ◆ 8 septembre 2015
- ◆ 13 octobre 2015
- ◆ 10 novembre 2015
- ◆ 8 décembre 2015
- ◆ 12 janvier 2016

Adhérer à LLL, c'est  
25€ pour une année  
pour nous dire : « Merci  
et continuez. »



Les réunions ont lieu à la petite salle Polyvalente d'Ergersheim, rue Principale, le long du Canal de la Bruche à côté du terrain de football.

Merci de prévenir de votre venue en contactant l'animatrice.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'animatrice bénévole du groupe :  
**Florence au 03 88 84 21 55.**  
En cas d'absence, vous pourrez appeler le répondeur national au :  
**01 39 584 584.**

Les réunions sont ouvertes à toute personne intéressée par l'allaitement ainsi que les bébés et jeunes enfants. Un buffet riche de ce qu'apportent les un(e)s et les autres sera partagé en fin de réunion.

# À FÊTE DE LA GASTRONOMIE

À 12h30  
DIMANCHE  
27 SEPTEMBRE  
2015

Menu à 5 plats,  
accompagnés d'un verre de vin  
avec chaque mets.

**ERGERSHEIM**  
dans le parc de l'ancienne abbaye

Inscription avant le 14 septembre 2015  
[jmmaier@hotmail.fr](mailto:jmmaier@hotmail.fr)

03.88.38.79.30 ■ 06.74.67.58.04



Participation de 10 € par personne  
reversée intégralement aux associations  
Les Enfants de Marthe et Life Pink

## **PASSAGE DU POISSONNIER ERB-FOESSER**

Tous les mercredis de 11h30 à 12h15

---

## **PASSAGE DE LA FLAMBEE DU PIEMONT**

**Vente ambulante de pizzas et de tartes flambées**

Les mercredis des semaines impaires à partir de 17h45

Contact : Virginie au 06.72.72.47.84 ou La Flambée du Piémont à Rosheim au 06.85.25.74.47

---

**Hop'La Pizz** vous propose  
**Pizzas, tartines, pâtes, tartes flambées et salades**  
tous les mardis à partir de 17h30

En livraison ou sur place

Contact : 06.18.73.40.23

---

## **LE PETIT MARCHE AMBULANT**

Le marchand de volailles rôties « Le Petit Marché Ambulant » est présent  
les mardis de 8h30 à 12h30 et les vendredis de 15h à 19h30

Couscous sur commande à partir de 2 personnes et plus.

Le Petit Marché Ambulant

44 rue Galilée – 67200 STRASBOURG – Tél. : 06.15.28.71.34

---

## **LA CH'TITE FRITERIE** vous propose

**Sandwichs chauds et froids, hamburgers, frites, salades, menus enfants**  
tous les lundis à partir de 18h00

---

## **BOULANGERIE – PATISSERIE – PETITE EPICERIE – TABAC – PRESSE**

### **MINI-BRUCHE**

**116 rue Principale – ERGERSHEIM**

**Tél. : 03.88.38.34.81**

Horaire d'ouverture :

Du lundi au samedi : de 5h30 à 12h30 et de 15h à 19h (sauf mercredi et samedi après-midi)

Dimanche : de 7h30 à 12h

---

## **BOULANGERIE – PATISSERIE**

### **PASSION PAINS**

**61 rue de Wolxheim – ERGERSHEIM**

**Tél. : 03.88.22.72.72**

Horaire d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 5h30 à 13h et de 15h30 à 19h

Mercredi, samedi : de 5h30 à 13h

Dimanche : de 8h à 12h

---

## **FLAMMS A DOMICILE**

Tartes flambées salées et sucrées à partir de 25 personnes  
(10 % de réduction pour les habitants du village)

Contact : Jean-Louis au 06.19.15.11.96

---

Recherche terrain de construction à Ergersheim (minimum 3,5 ares)

Contact : 06.49.16.10.30

## ELEONORE DE ERGERSHEIM

### **Vous êtes débordés !!!**

Je vous repasse votre linge à votre domicile ou chez moi à Ergersheim. Vous pouvez me le déposer dans la journée et le rechercher sous 48 heures.

### **Travail impeccable !**

Je vous propose aussi mes services pour faire quelques heures de ménage si vous êtes de ERGERSHEIM et alentours.

### **NOUVEAUTÉ :**

Le nettoyage de vos vitres (maisons et appartements) à Ergersheim et alentours.

Très bonnes références. Confiance et discrétion assurée.

**N'hésitez pas, téléphonez moi au  
06 81 39 48 81**

**Tarif : 12€ de l'heure (50% déductible des impôts)  
Accepte les chèques emploi service (CESU)**

## NELLY SERVICES

Ménage, repassage, divers travaux ménagers, assistance aux personnes âgées

Contact : tél. : 06.20.58.05.70 – e-mail : nellyservices67@gmail.com

Contact : 06 44 25 44 22 - Mail : [chateau@iqual-immo.fr](mailto:chateau@iqual-immo.fr)

**ÉTÉ 2015**

**170 M<sup>2</sup> PROFESSIONS MÉDICALES**  
Normes ERP  
Parkings réservés

**BUREAUX**

**1 MICRO-CRÈCHE**  
pré-inscription sur  
[www.les-cherubins.com](http://www.les-cherubins.com)

**Les Chérubins**  
crèches & garderies

**6 APPARTEMENTS 45M<sup>2</sup> à 90M<sup>2</sup>**

Location & vente  
Ascenseur - Balcons  
Garages - Parkings  
Caves

*Au cœur du Patrimoine d'Ergersheim*

iQual

# Devenez propriétaire à Ergersheim !

## Le Domaine de la Pommeraie

Bientôt **sur le site de l'ancienne Abbaye**,  
une résidence Pierres & Territoires, composée de  
**petits immeubles de 11 logements maximum,**  
**du 2 au 5 pièces.**

[contact67@ptfa.fr](mailto:contact67@ptfa.fr)

**03 88 21 46 21**

**Pierres & Territoires**  
GROUPE PROCIVIS ALSACE

[pierres-territoires-alsace.com](http://pierres-territoires-alsace.com)

Du nouveau dans notre commune

# COVOIT' ERGERSHEIM

Un site de covoiturage spécialement dédié aux Ergersheimois ! Gratuit et facile d'utilisation 😊

Allez faire un tour sur le site :

[covoit.wix.com/ergersheim](http://covoit.wix.com/ergersheim)

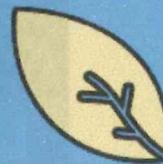
Économique !



Convivial !



Écologique !



Et si vous facebookkez, venez liker la page

**Covoit'Ergersheim**

## UN PEU D'HISTOIRE...



L'ancienne horloge de l'église d'Ergersheim est une horloge Ungerer, construite en 1865 et installée en 1866 sous l'administration du maire Reinhart et du curé Pugin, comme en atteste la plaque rectangulaire fixée à l'avant de l'armoire. Albert (1813–1879) et Auguste-Théodore Ungerer (1822–1885) étaient deux frères qui avaient débuté comme employés de Jean-Baptiste Schwilgué (1776–1856), auteur de l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, et qui avaient repris l'en-

treprise après le décès de Schwilgué.

Le rouage de mouvement est entouré des rouages de sonneries, celui des quarts à gauche et celui des heures et de la répétition des heures à droite. Le rouage des quarts sonnait les quarts à doubles coups. Les rouages de sonnerie ont des roues dentées en fonte, contrairement au rouage de mouvement dont les roues sont en bronze.

Le rouage de mouvement sert de régulateur et entretient le pendule. Celui-ci effectuait une demi-oscillation en 1.11 s et mesure 123 cm. Ce rouage est équipé d'un dispositif de « continuité de marche » qui permet au rouage de ne pas s'arrêter pendant le remontage. Le rouage de mouvement a aussi pour fonction de transmettre l'heure aux cadrans extérieurs. Enfin, tous les quarts d'heure, le rouage de mouvement déclenche le rouage de sonnerie des quarts. Après le quatrième quart, celui-ci déclenche le rouage de sonnerie des heures. Ce dernier déclenche ensuite le rouage de sonnerie de la répétition des heures.

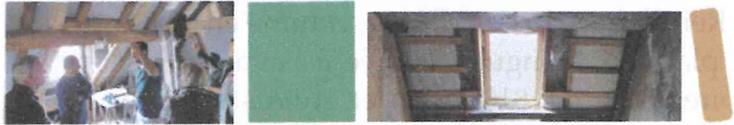


Cette horloge n'a pratiquement pas été modifiée. La plaque ovale Ungerer comporte cependant aussi l'année 1932 et cette date correspond peut-être à la mise en place d'un mécanisme de déclenchement d'angélus, aujourd'hui disparu. Il en reste encore les traces de fixations sur la platine avant du rouage de mouvement.

Cette horloge est exposée dans son armoire dans la salle du conseil de la mairie. Il semble que certaines pièces aient été perdues lors de l'installation (ou réinstallation?) de l'horloge. En effet, d'une part les rouages n'ont pas été vissés au châssis, et les vis et écrous sont posées sur le châssis. D'autre part, il manque l'un des freins à air des rouages de sonnerie et la totalité des cliquets et ressorts de cliquets des rouages de sonnerie. À la place du ressort de l'un des cliquets des quarts se trouve une étrange pièce métallique. Le petit poids de la continuité de marche a aussi disparu.

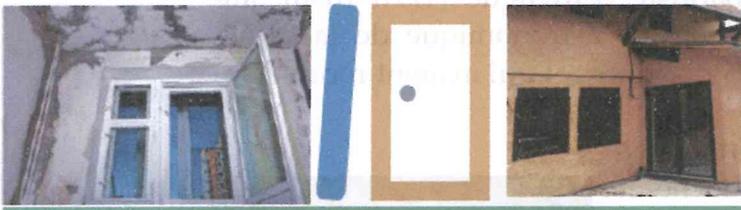
Les manivelles ont été conservées, mais elles ont perdu leur manche en bois. L'horloge, telle qu'elle est présentée, pourrait être mise en fonction occasionnellement, il suffirait pour cela de fixer une bonne corde avec un poids au rouage de mouvement.

# Un Projet de Rénovation ?



Pour des Conseils :

Gratuits, Personnalisés & Indépendants



Contactez vite votre conseiller

Espace Info Energie

Par téléphone :

03 88 97 39 69

Par mail :

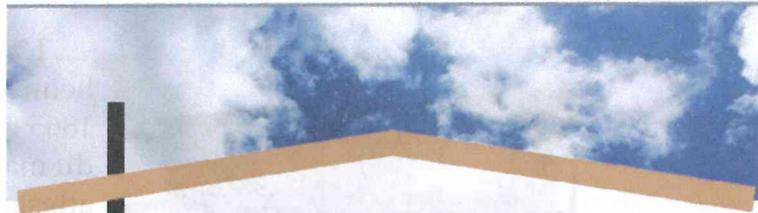
[infoenergie@pays-bmp.fr](mailto:infoenergie@pays-bmp.fr)



[energie.info](http://energie.info)



Bénéficiez des conseils gratuits d'un spécialiste, qui vous accompagne au cas par cas pour :



• Maîtriser vos dépenses d'énergie

• Décrypter les offres des professionnels du bâtiment

• Comprendre et optimiser votre facture énergétique

• Vous orienter vers les bons interlocuteurs



• Faire le point sur les aides financières mobilisables

• Comparer les différents choix de chauffage ou d'isolation (matériaux, équipements...)

Espace Info Energie

du Pays Bruche Mossig Piémont

1 rue Gambrinus 67190 Mutzig

03 88 97 39 69

[www.pays-bmp.fr](http://www.pays-bmp.fr)



## Plateforme locale de rénovation énergétique du Pays Bruche Mossig Piémont Appel aux professionnels du bâtiment !

Il y a sur le territoire du Pays Bruche Mossig Piémont plus de 20 000 maisons individuelles à rénover et les particuliers sont de plus en plus attirés par les arguments d'une rénovation globale et performante: économies d'énergie, confort, qualité des travaux, mise en valeur du patrimoine... Néanmoins, de nombreux propriétaires renoncent à leur projet de rénovation car ils sont effrayés par la perspective de rechercher et de coordonner tous les corps de métiers nécessaires (isolation, toiture, menuiserie, chauffage, ventilation...).

Le Pays Bruche Mossig Piémont avec l'Ademe, la Région Alsace, le Conseil Départementale 67, la Chambre de Métiers, la FFB, la CAPEB et tous leurs partenaires, vous accompagnent pour la création de groupements d'entreprises locales, afin de présenter aux particuliers une offre attractive et de qualité, convaincante.

Trois réunions d'information sur ce nouveau dispositif auront lieu :

Mardi 29 septembre 2015 à 18h30 à MOLSHEIM (salle de la Metz, 1 Place de l'Hôtel de Ville)

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 18h30 à SCHIRMECK (salle des fêtes)

Mercredi 7 octobre 2015 à 18h30 à WASELONNE (salle Prévôtal, cour du château)

Pour une bonne organisation, merci de vous inscrire auprès de Cristina Alegre : tél.: 03 88 97 39 76 – mail : [cristina.alegre@pays-bmp.fr](mailto:cristina.alegre@pays-bmp.fr)

N'hésitez pas à en parler aux entreprises avec lesquelles vous avez l'habitude de travailler !



## L'Office de tourisme lance son application mobile de découverte touristique

Disponible gratuitement sur App Store et Google Play, cette application compatible Smartphones et tablettes propose un premier parcours de découverte numérique :

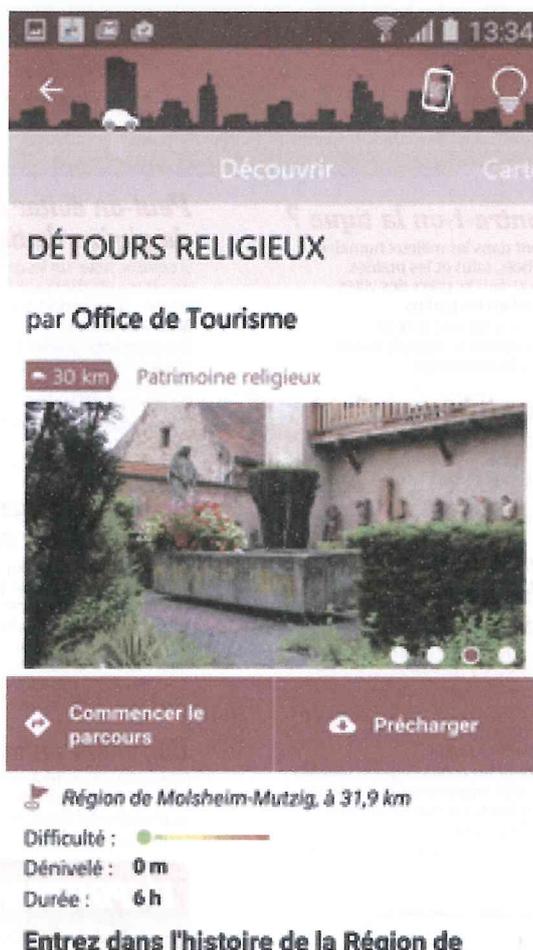
### "Détours spirituels, édifices religieux à découvrir"

Ce parcours de 30 km à faire en voiture entre Molsheim et Oberhaslach comprend 10 étapes jalonnées de cibles sans-contact. En flashant ces cibles, le visiteur accède à des informations touristiques, historiques et pratiques illustrées par des photos, des vidéos et animées par des quizz. Le pré-chargement du parcours permet à chacun de profiter de l'application sans réseau wifi.

*Cette application est disponible en version anglaise et allemande.*

### Comment procéder ?

- **Téléchargez l'application sur votre smartphone ou tablette**
  - ✓ Google Play : [https://play.google.com/store/apps/details?id=com.chloro.r2m&hl=n\\_fr](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.chloro.r2m&hl=n_fr) ou
  - ✓ App Store : <https://itunes.apple.com/fr/app/tourisme-r2m/id1011135581?l=en&mt=8>
- **Pré-chargez le parcours**
- **Commencez le parcours et laissez-vous guider par la carte interactive**
- **Arrivé à une des étapes, flashez la cible et lancez le contenu multimédia**



de retour  
d'une activité  
de plein air,



en VTT,

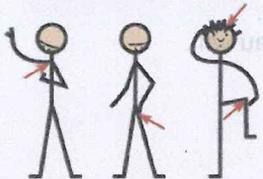


pique-nique  
ou cueillette,



jeux de plein air...

un examen  
de tout le corps  
s'impose :  
(sans oublier les zones de peau humide)



- > La piqûre de la tique est indolore.
- > Aucun produit répulsif contre les tiques n'est efficace à 100%.
- > Privilégier les vêtements clairs et couvrants
- > Vous trouverez un tire tique en pharmacie et en parapharmacie

# la tique, une menace à ne pas prendre à la légère !



action contre la tique  
et les maladies qu'elle transmet

[www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr](http://www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr)

action contre la tique  
et les maladies qu'elle transmet

[www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr](http://www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr)



## la tique, ? questions réponses !

### Pourquoi se méfier de la tique ?

Les tiques sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire. Hématophages, elles se nourrissent de sang et vivent aux dépens des animaux et parfois des êtres humains. C'est lors de leur "repas" sanguin qu'elles peuvent transmettre une variété importante de germes. En Alsace, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) est actuellement la plus préoccupante (environ 3000 cas par an).

### A quoi ressemble une tique ?

La tique, dont les variétés sont très nombreuses est un acarien visible à l'œil nu mais de très petite taille. En Alsace, c'est l'espèce *Ixodes ricinus* que l'on rencontre. La croissance passe par 3 stades :  
**la larve** / 0,5 mm (après éclosion de l'oeuf)  
**la nymphe** / 1 mm  
**l'adulte** / 3 mm mâle ou femelle. Elle peut piquer à tous les stades.

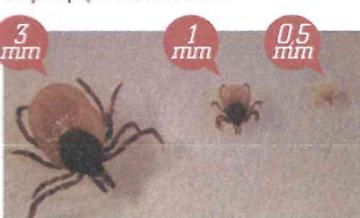


Photo : N. Boulanger, Faculté de Pharmacie de Strasbourg

### Où rencontre-t-on la tique ?

Les tiques vivent dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies. On en trouve aussi dans les parcs des villes (espaces verts) et dans les jardins. Leur densité varie à la fois avec le degré d'humidité, de la couverture végétale et avec l'abondance de la faune sauvage.

### Comment vit la tique ?

Pour se développer et passer d'un stade à l'autre (larve, nymphe, adulte), la tique a besoin d'un repas sanguin qui peut durer plusieurs jours. Son activité de croissance est maximale au printemps et au début de l'automne.

### Comment la tique s'accroche-t-elle à l'homme (ou à l'animal) ?

La tique repère sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur) postée sur des herbes ou dans le tapis végétal (feuilles mortes), puis attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme, elle s'accroche sur lui. Elle cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (pli des genoux, aisselles, organes génitaux, cuir chevelu...) La partie avant de la tique comporte un rostre qu'elle enfonce dans la peau. Ce rostre est hérissé d'épines permettant à la tique de rester fixée dans la peau.



### Peut-on éviter le risque de piqûre de tique ?

Si possible, rester sur les grands chemins et porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade. **Mais attention !** Des vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en dessous. De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre (aucun produit n'est efficace à 100%).

### Comment repérer une tique sur son corps ?

Il est impératif au retour d'une promenade en zone à risque de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris. On peut déjà au cours de la promenade, la repérer sur ses vêtements, ou la sentir progresser sur sa peau. Comme elle n'a pas encore eu le temps de se fixer, il est très facile de l'enlever.

### Comment enlever la tique ?

Cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire tique ou d'une pince fine. Il est inutile d'appliquer au préalable de l'alcool, de l'huile, de l'éther ou tout autre produit pour l'extraire.

### IMPORTANT...

Plus la tique reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de maladie augmente.

S'inspecter minutieusement tout le corps au retour de chaque promenade.

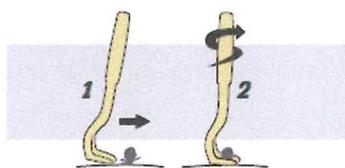
Enlever la tique le plus précocement possible est primordial.

Désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains

### Extraction au tire tique

- 1 Insérer la tique dans la fente du tire tique
- 2 Tourner lentement sans tirer jusqu'à ce que la tique se décroche.

C'est un procédé rapide et indolore permettant de retirer la tique en toute sécurité. Ensuite, il faut désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.



### Que faire après une piqûre de tique ?

Il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 à 8 semaines). En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs... il faudra consulter son médecin traitant. En effet, un traitement adapté permettra d'éviter le développement d'une maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.



Alsace  
Vendanges

# FAIRE LES VENDANGES

## EN ALSACE

OÙ? QUAND?



Toutes les infos sur  
**POLE-EMPLOI.FR**

Région/Alsace

À partir du **20 AOÛT 2015**  
**Alsace Vendanges**  
vous répond au

**03 89 20 80 70**

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services

  
pôle emploi

  
ASSOCIATION DES VITICULTEURS D'ALSACE

## INTERDICTION DE PORTER TOUT DISPOSITIF SUSCEPTIBLE D'ÉMETTRE DU SON À L'OREILLE EN CONDUISANT MEME A VELO



### Nouvelle rédaction de l'article R.412-6-1 du code de la route

«L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit. Est également interdit le port à l'oreille, par le conducteur d'un véhicule en circulation, de tout dispositif susceptible d'émettre du son, à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdit .

Les dispositions du deuxi me alin e ne sont pas applicables aux conducteurs des v hicules d'int r t g n ral prioritaire pr vus   l'article R. 311-1, ni dans le cadre de l'enseignement de la conduite des cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles   moteur ou de l'examen du permis de conduire ces v hicules.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du pr sent article est puni de l'amende pr vue pour les contraventions de la quatri me classe. Cette contravention donne lieu de plein droit   la r duction de trois points du permis de conduire.»

### Lutter contre un comportement dangereux qui se banalise

En effet, l'usage du t l phone au volant est devenu une pratique banale mais qui reste toujours aussi dangereuse. Seuls 51%<sup>1</sup> des conducteurs estiment que le t l phone constitue un v ritable danger, il est pourtant responsable d'un accident corporel sur 10. Il a par ailleurs  t  prouv  que le conducteur enregistre entre 30 et 50% d'informations en moins sur la route lorsqu'il est au t l phone<sup>2</sup> provoquant alors un impact n gatif sur la bonne ex cution des t ches n cessaires   la conduite.

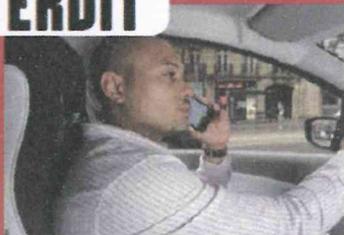
**Sanctions encourues en cas de non-respect de ces r gles : une amende de 135   et la perte de 3 points sur le permis de conduire**

1 - Associations Pr vention routi re et assureurs pr vention :  tude sur l' volution des comportements des conducteurs - Novembre 2012

2 - Fondation Vinci Autoroutes -  tude men e avec Ci2N sur les effets des conversations t l phoniques sur les capacit s d'attention et de perception des conducteurs - Septembre 2014

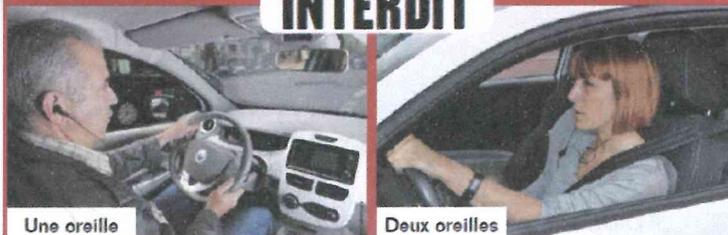
En voiture, utilitaire, poids lourd... : t l phone tenu   la main

**INTERDIT**



En voiture, utilitaire, poids lourd... : oreillettes

**INTERDIT**



Une oreille

Deux oreilles

En voiture, utilitaire, poids lourd... : casque audio

**INTERDIT**



Une oreille



Deux oreilles

En voiture, utilitaire, poids lourd... : oreillette bluetooth

**INTERDIT**



En voiture, utilitaire, poids lourd... : dispositif intégré au véhicule

**AUTORISÉ**



À deux-roues motorisé : oreillettes

**INTERDIT**



Une oreille

Deux oreilles

À deux-roues motorisé : téléphone coincé dans le casque

**INTERDIT**



À deux-roues motorisé : dispositif intégré au casque

**AUTORISÉ**



À vélo : casque audio

**INTERDIT**



Une oreille



Deux oreilles

À vélo : oreillettes bluetooth

**INTERDIT**



À vélo : oreillettes

**INTERDIT**



Une oreille



Deux oreilles

À vélo : téléphone tenu à la main

**INTERDIT**



**Eglise Catholique  
Diocèse de Strasbourg  
Communauté de Paroisses**

**Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN**



Paroisses  
Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE  
Saint Léger de KOLBSHEIM  
Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN  
Saint Materne d'AVOLSHEIM  
Saint Maurice de SOULTZ les BAINS  
Saint Etienne de WOLXHEIM  
Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ  
03 88 96 00 69  
Courriel : Compar.edithstein@yahoo.fr

**Samedi 5 Septembre 2015**

ALTBRONN	9h30	Chapelet et confessions
	10h00	Messe en l'honneur de la Vierge Marie

**Samedi 5 Septembre 2015**      **Veille du 23<sup>ème</sup> du Temps Ordinaire**

ERNOLSHEIM	18h30	Messe
------------	-------	-------

**Dimanche 6 Septembre 2015**      **23<sup>ème</sup> du Temps Ordinaire**

KOLBSHEIM	8h45	Messe
WOLXHEIM	10h00	Messe de la fête patronale
SOULTZ les BAINS	10h00	Messe
ALTBRONN	18h00	Messe

**Mardi 8 Septembre 2015**      **Fête de la Nativité de la Vierge Marie**

ALTBRONN	10h00	Messe
----------	-------	-------

**Samedi 12 septembre 2015**      **Adoration perpétuelle**

WOLXHEIM	10h00 18h00	Messe puis adoration du St-Sacrement Salut
----------	----------------	---

**Samedi 12 Septembre 2015**      **Veille du 24<sup>ème</sup> du Temps Ordinaire**

ERNOLSHEIM	18h30	Messe
------------	-------	-------

**Dimanche 13 Septembre 2015**      **24<sup>ème</sup> du Temps Ordinaire**

OSTHOFFEN	10h00	Messe
ERGERSHEIM	10h00	Messe

*pour les défunts  
des familles HOEHN Michel et HUMANN Cécile*

Lecteur : HOLTZINGER Gérard

Servants :  
FRUHAUF Sarah  
UHLERICH Alexis  
DANIERE Noé  
DANIERE Emma  
BRAND Jean  
LAVIGNE Marie

AVOLSHEIM	10h00	Messe de la fête patronale
ALTBRONN	18h00	Messe

**Mardi 15 Septembre 2015 Fête de Notre Dame des Douleurs**

ALTBRONN	10h00	Messe
----------	-------	-------

**Samedi 19 Septembre 2015 Veille du 25<sup>ième</sup> du Temps Ordinaire**

ERNOLSHEIM	18h30	Messe
------------	-------	-------

**Dimanche, 20 Septembre 2015 25<sup>ième</sup> du Temps Ordinaire**

KOLBSHEIM	8h45	Messe
WOLXHEIM Chapelle St Denis	10h00	Messe de la fête patronale
SOULTZ les BAINS	10h00	Messe de la fête patronale
ALTBRONN	18h00	Messe

**Samedi, 26 Septembre 2015 Veille du 26<sup>ième</sup> du Temps Ordinaire**

ERNOLSHEIM	18h30	Messe de la fête patronale
------------	-------	----------------------------

**Dimanche, 27 Septembre 2015 25<sup>ième</sup> du Temps Ordinaire**

OSTHOFFEN	10h00	Messe
RIMLEN	10h00	Messe de la fête de St Michel pour la défunte BRAND Michèle

Lecteur : EBENER Luc

Servants :  
FRUHAUF Sarah  
UHLERICH Alexis  
DANIERE Noé  
DANIERE Emma  
BRAND Jean  
LAVIGNE Marie

AVOLSHEIM	10h00	Messe
-----------	-------	-------

ALTBRONN	18h00	Messe
----------	-------	-------

*Après la messe à RIMLEN, moment de convivialité  
avec l'amicale des pompiers qui vous proposeront un petit apéritif*

*Le bénéfice de cette action est destiné à l'entretien de la chapelle de Rimlen*

**Vendredi, 2 Octobre 2015**

ERGERSHEIM	8h00 à 18h00	Journée d'Adoration du Saint Sacrement 18h00 Messe
------------	--------------	---

<b>Samedi, 3 Octobre 2015</b>		
ALTBRONN	9h30	Chapelet et confessions
	10h00	Messe en l'honneur de la Vierge Marie
<b>Samedi, 3 Octobre 2015</b>		
<b>Veille du 27<sup>ième</sup> du Temps Ordinaire</b>		
ERNOLSHEIM	18h30	Messe de rentrée pour l'ensemble de la communauté de paroisses et les enfants des catéchismes
<b>Dimanche, 4 Octobre 2015</b>		
<b>27<sup>ième</sup> du Temps Ordinaire</b>		
KOLBSHEIM	8h45	Messe de la fête patronale
WOLXHEIM	10h00	Messe
SOULTZ les BAINS	10h00	Messe
<b>Mercredi 7 Octobre 2015</b>		
<b>Notre Dame du Rosaire</b>		
ALTBRONN	10h00	Messe

## **Infos ...Infos...Infos**

### **Enfants nés en 2007 - Première Communion**

Pour les parents qui désirent inscrire leur enfant à la préparation des sacrements de la Réconciliation et de la première Communion :  
Rencontre Mercredi 16 septembre à WOLXHEIM à 20h00 au Caveau cour de l'Ecole

### **Jeunes nés en 2002 – Profession de Foi et Confirmation**

Réunion d'inscription le 22 septembre à 20h00 à Ergersheim pour les parents qui désirent inscrire leur jeune à la préparation de la Profession de Foi et du sacrement de la Confirmation, merci de retourner la feuille d'inscription au secrétariat paroissial avant le 15 septembre 2015 ou de la demander avant cette date si vous ne deviez pas l'avoir reçue directement.

## **Infos ...Infos...Infos**

***Pour tout complément d'information ou précision  
merci de prendre en compte les informations de la feuille d'informations paroissiales en cours.***

***Et directement par internet, chaque semaine :  
<http://steadithstein.blogspot.fr/>***